



Collège Protestant Français

ÉTABLISSEMENT
CONVENTIONNÉ



aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

L'INFIRMERIE AU CPF



2021-2022

- ▶ **Communication**
- ▶ **Rapports Médicaux et Médicaments**
- ▶ **Absence et Maladies Contagieuses**
- ▶ **COVID-19**
- ▶ **Poux**

Communication

La communication entre l'infirmierie et les parents s'effectue :

oralement par visite à l'infirmierie ou par téléphone au 76 77 72 73 ou l'extension 720

ou bien

par mail à l'adresse suivante

infirmierie@cpf.edu.lb

- ▶ Les visites à l'infirmierie sont documentées sur Pronote. Les familles seront contactées par téléphone pour les cas sérieux.

- ▶ Un enfant visitant l'infirmier sera examiné par l'infirmière qui décidera de la nécessité de son retour à la maison. Aucun élève fiévreux ne pourra regagner sa classe.

- ▶ Afin d'assurer la sécurité de l'élève, les parents sont invités à tenir l'infirmière informée de toute modification de l'état de santé de l'enfant en cours d'année.
- ▶ Une copie du carnet de vaccination ainsi que le remplissage d'une mise à jour de la fiche médicale vous seront demandés chaque année afin de mettre à jour le dossier médical de votre enfant.

- ▶ Si votre enfant présente un problème de santé chronique (asthme, diabète, allergie ...) merci de nous le signaler.

Un projet d'accueil individualisé (PAI) sera établi.

Le PAI est un document écrit et confidentiel qui permet de préciser les adaptations à apporter à la vie de l'enfant ou l'adolescent ainsi que les traitements devant lui être administrés.

Rapports Médicaux et Médicaments

- ▶ Prière de transmettre tout rapport médical directement à l'infirmier. Ne pas le livrer à l'enseignante.
- ▶ En cas de nécessité d'administration de traitement ponctuel à l'école , une ordonnance médicale sera nécessaire. Le médicament doit parvenir à l'infirmier à travers une personne adulte.
- ▶ Pour des raisons de sécurité , éviter de mettre des médicaments dans le sac de votre enfant. Le déposer en personne ou par un adulte directement chez l'infirmière.

Absences et Maladies Contagieuses

- ▶ Un enfant malade devrait se reposer à la maison afin de bien se rétablir et d'éviter la contamination de ses camarades.

- ▶ Toute absence médicale de un à trois jours se documente par email ou sur Pronote.
- ▶ Toute absence médicale au-delà de 3 jours se documente par mail ou sur Pronote et devrait se justifier par un rapport médical précisant le motif de l'absence.
- ▶ Les parents sont invités à informer l'infirmière en cas de maladie contagieuse.

COVID-19

- ▶ Si un enfant est jugé contact étroit d'un cas COVID, il devra rester isolé chez lui et se faire tester au bout du 7^{ème} jour après le dernier contact. Il rejoindra sa classe le 8^{ème} jour sur présentation de PCR négatif ou le 15^{ème} jour sans test PCR.
- ▶ Si votre enfant est testé positif à la COVID , il restera isolé chez lui pendant 13 jour et pourra rejoindre sa classe le 14^{ème} jour sans test PCR.
- ▶ En cas de cas confirmé de COVID dans la classe de votre enfant , vous serez informés par une circulaire , afin de vérifier de près l'apparition de symptômes chez votre enfant.

Poux

▶ En cas de détection de poux chez un élève, une circulaire anonyme sera envoyée à toute la classe concernée.

▶ Tous les parents seront invités à effectuer le traitement anti-poux à leurs enfants (à titre préventif aussi bien que curatif).

▶ Un traitement spécifique du linge , des vêtements , des chapeaux , des accessoires de cheveux , des peluches ...devrait être effectué chez l'enfant atteint de poux. Un shampoing anti-poux sera nécessaire aussi pour tous les membres de la famille.

Important : Un élève en bonne forme est un enfant qui a eu une bonne nuit de sommeil et a pris son petit déjeuner avant son départ pour l'école.

Merci